



**Direction Territoires Proximité Déchets
Sécurité**
Pôle Nantes Centralité – Site Chantenay

Décision n° 2025 - 473

Objet : Nantes – rue des Aveneaux – Classement de la parcelle cadastrée section IN numéro 604

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n°2001-1510 du 21 décembre 2001 relative à l'approbation des transferts patrimoniaux à la Communauté Urbaine dans le cadre des transferts de compétences,

Vu l'acte administratif de transfert de biens entre la Commune de Nantes et la Communauté Urbaine en date du 29 janvier 2004 emportant cession de la parcelle cadastrée section IN numéro 604,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public puisqu'elle constitue un délaissée de voirie, ainsi caractérisée aux termes de l'acte administratif en date du 29 janvier 2004 ci-dessus visé,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – Rue des Aveneaux – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section IN numéro 604

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **30 MAI 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

03 JUIN 2025